



Comité Social d'Administration Centrale

Arcueil – 5 juin 2026

DECLARATION LIMINAIRE UNSA DEFENSE

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs.

Avant d'évoquer les sujets spécifiques de l'ordre du jour, l'UNSA Défense tient à rappeler la situation très compliquée que vit la plupart des agents, principalement ceux des catégories C et B ou équivalent.

Cette année 2026 est marquée dès à présent par un pouvoir d'achat des agents nettement impacté par la hausse du coût des énergies et plus particulièrement des carburants nécessaires aux trajets quotidiens résidence administrative / domicile. Une circulaire a été diffusée ce mois de mai afin que les administrations se mobilisent en vue d'attribuer ou d'augmenter des périodes de télétravail permettant aux agents de poursuivre leur activité en minimisant le coût énergétique induit. Quelle sera la contribution des entités de l'administration centrale à la mise en œuvre de cette circulaire, notamment pour les personnels de catégories C et B ?

A cela nous pouvons ajouter le « fonctionnaire basching », puisque nous pouvons lire dans divers articles de presse que 800 000 fonctionnaires bénéficieront d'une prime au 1^{er} juillet, laissant sous-entendre que ces agents sont des nantis. Il serait judicieux d'obtenir de notre haute administration une réponse à cette presse, précisant le pourquoi du comment à l'octroi de cette « différentielle ».

Fusion SID / DTIE

L'UNSA Défense remercie l'administration pour les diverses réunions d'information pour expliquer la fusion DTIE-SID, énième réforme qui n'attend pas l'achèvement de la précédente. La feuille de route imposée par notre ministre est dans une logique de temps réduite, obligeant les différents services à prendre des hypothèses sur le futur « sans aucune certitude » de l'arbitrage final. Vous comprendrez aisément que les agents sont inquiets, surtout ceux du périmètre central de la DTIE. En effet, la très probable migration vers les services déconcentrés risque d'être préjudiciable pour leur parcours professionnel. Les agents ne peuvent se contenter de la réponse « les primes en IdF sont les mêmes ». Quid des Etablissements Territoriaux du Logement (ETL) et des Bureaux Logements (BL) pour la partie DTIE déconcentrée ?

Instruction ministérielle 1136

Autre sujet d'inquiétude, la révision de l'instruction 1136. Doit-on considérer que ce sujet est remis dans un tiroir ?





Sujets divers

DRM

En 2024, il était prévu une prime de contrainte spécifique PCS pour des agents de la DRM. Cette mesure catégorielle est-elle toujours programmée ? Dans la même logique de mesures de fidélisation, des mesures d'équité entre les populations fonctionnaires contractuelles seraient les bienvenues.

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, merci pour votre attention.

